

**CAP de PROTHESE DENTAIRE
EPREUVE PROFESSIONNEL E.P.2
ACADEMIE de GRENOBLE**

Note aux membres des
Commissions de Correction

La commission de correction évalue :

Au cours de l'épreuve :

- *L'organisation* : le candidat doit avoir tous les outils et matériels nécessaire à la réalisation,
- *La maîtrise* : des règles d'hygiène de sécurité de nettoyage d'ordre de rangement de propreté,
- *La maîtrise* : de l'utilisation des matériels mis à sa disposition au sein du laboratoire du centre d'examen,
- *La maîtrise* : de l'utilisation des produit mis à sa disposition au sein du laboratoire du centre d'examen,
- *La maîtrise* : pour la réalisation dans le temps imparti 16 heures les différentes opérations de fabrication en prothèse adjointe partielle et totale et en prothèse conjointe ainsi que le travail de modelage.

INDIVIDUELLEMENT

Les pénalités concernent le non respect des savoirs et des maîtrises la note doit être : 2 systématiquement.

En fin d'épreuve :

- la vérification de la conformité du produit demandé en prothèse adjointe partielle et totale ainsi qu'en prothèse conjointe

Tous travail non rendu fini = note 0.

Barème de notation

Pour mettre les points, utiliser le barème ci-dessous et noter au demi-point :

2 points 0 1 2
 | | |
 Nul Moyen T. Bien

4 points 1 2 3 4
 | | | |
 Insuffisant Moyen Bien T. Bien
ou
5 points

6 points 1 2 3 4 5 6
 | | | | | |
 Insuffisant Moyen Bien T. Bien

8 points 1 2 3 4 5 6 7 8
 | | | | | | |
 Insuffisant Moyen Bien T. Bien
ou
9 points